COMMISSION ADMINISTRATIVE

Réunion du 16 janvier 2024

Membres présents : Mme THIRIOT Sandrine, MM. CHARUEL Francis, DESCHAMPS Bernard et NICOLE Marc.

Membres excusés : Mme MARGOT Laëtitia, MM. BOURGEOIS Cyrille et CHANOT Denis.

Représentant le CD : M. HENRY Jean-Pol, qui n'a pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

CHAMPIONNATS INTERDISTRICTS

Reprise de dossier :

Match n°52445.1 : Es Golbey 1 – Fc Pays Audunois 1 du 03 décembre 2023
Séniors Féminines Interdistricts à 11

En complément du procès-verbal de la réunion de la commission administrative du 5 décembre 2023, à la suite de la déclaration de forfait de l'équipe du FC Pays Audunois 1, il faut ajouter :

Match retour sur les installations de l'Es Golbey.

Reprise de dossier :

Match n°52487.1 : Asc Saulxures Les Nancy 1 - Es Golbey 1 du 19 novembre 2023.
Séniors Féminines Interdistricts à 11

Evocation

La commission prend connaissance du courriel du club de l'Es Golbey reçu en date du 14 décembre 2023, qui souhaite faire une demande d'évocation sur la participation et la qualification de deux joueuses U17F de l'ASC Saulxures, interdites de surclassement en senior et inscrites de manière répétée sur les feuilles de match à savoir Lyse VOURIOT, licence n°2547793390 et Léa FRANCISCO, licence n°9603521245 lors des rencontres suivantes :

- Sr Pouxeux Jarménil 1 – Asc Saulxures les Nancy 1 du 24 septembre 2023
- Asc Saulxures les Nancy 1 – Rc Champigneulles 1 du 15 octobre 2023
- Fc Pays Audunois 1 - Asc Saulxures Les Nancy 1 du 22 octobre 2023
- Asc Saulxures Les Nancy 1 – Entente Ecrouves / Toul du 05 novembre 2023
- Asc Saulxures Les Nancy 1 – Es Golbey 1 du 19 novembre 2023 ;

Considérant qu'en vertu des articles 187.1 et 187.2 des Règlements Généraux de la FFF, la demande d'évocation formulée par le club de l'Es Golbey est recevable en la forme ;

Considérant qu'à la suite de la demande d'observation qui lui a été transmise par la commission, le club de l'ASC Saulxures Les Nancy, par courriel en date du 24 décembre 2023, reconnait une erreur d'interprétation du règlement ;

Considérant que l'article 73.2 a) des règlements généraux de la FFF précise que :
« Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical d'absence de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.
Dans les mêmes conditions d'examen médical :
- les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F en compétitions nationales, dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.
- les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des comités de Direction des Ligues."

Considérant que l'article 7 a) -qualifications du règlement des championnats féminins interdistricts précise que :
« Les joueuses doivent être licenciées Séniors F, U20 F, U19 F, U18 F.
Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent également y participer dans la limite de 3 joueuses maximum dont une seule U16 F à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.2 des règlements généraux de la FFF.
Exemple : 3 joueuses U17 F ou 2 joueuses U17 F et 1 joueuse U16 F peuvent y participer.
Les joueuses licenciées U15 F ne peuvent y participer. »

Considérant qu'après vérification les joueuses VOURIOT Lyse, licence n°2547793390 et FRANCISCO Léa, licence n°9603521245 de l'ASC Saulxures ne disposent pas d'un certificat médical leur permettant d'être surclassées pour évoluer en catégories séniores féminines ;

Considérant d'autre part que ces deux joueuses ont participé aux cinq rencontres énoncées dans la demande d'évocation de l'ES Golbey, le club de l'ASC Saulxures commettant ainsi une infraction répétée aux règlements ;

Considérant cependant que la commission ne peut statuer que sur la rencontre du 19 novembre 2023 : Asc Saulxures Les Nancy 1 – Es Golbey 1 car les rencontres du 24/09, du 15/10, du 22/10 et du 05/11/2023 sont déjà homologuées conformément aux dispositions de l'article 147.2 des règlements généraux de la FFF ;

Considérant que l'ASC Saulxures Nancy est en infraction avec les articles 73.2 a) et 187.2 des Règlements Généraux de la FFF et 7 a) du règlement des championnats féminins interdistricts ;

Considérant que le score à l'issue de la rencontre était de 2 à 0 en faveur de l'ASC Saulxures 1 ;

Par ces motifs, jugeant en premier ressort,

Après en avoir délibéré, la commission dit que la demande d'évocation du club de l'Es Golbey est fondée et conformément à l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF, décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'Asc Saulxures Nancy 1 et en reporte le bénéfice à l'Es Golbey 1.

Es Golbey 1 bat Asc Saulxures Nancy 1 : 3 à 0 par pénalité
Moins un point au classement pour l'Asc Saulxures Nancy 1.

Frais financiers à la charge de l'Asc Saulxures Nancy 1 (526539) :
Frais forfaitaires de procédure : 32.50 €.

Reprise de dossier :

Match n°51471.1 : Sa Epinal 1 – Es Thaon 1 du 07 octobre 2023
U13 Interdistricts Groupe B

Retour d'examen par la Commission Départementale des Arbitres de la Meuse d'une réserve technique non posée par l'Es Thaon.

La commission prend connaissance du procès-verbal de la CDA de la Meuse en date du 12 janvier 2024.

Considérant que la CDA de la Meuse n'a pas été en mesure de statuer sur cette réserve technique ;

En conséquence, la commission décide de clore ce dossier.

CHAMPIONNATS DU DISTRICT DE LA MEUSE

Tirage des Coupes Meuse par le Président du District Meusien de Football.

SENIORS A

1/8ème de Finale le 10 mars 2024

Match 1 : Sc les Islettes – Fc Dugny
Match 2 : Fc Verdun Belleville Grand Verdun – Entente VHF
Match 3 : Sc Commercy – Entente Centre Ornain
Match 4 : As Tréveray – Us Etain Buzy
Match 5 : Ll Vaucouleurs – Entente Sorcy Void Vacon
Match 6 : Asl Mangiennes – Bar le Duc Fc
Match 7 : Asc Charny sur Meuse ou As Val d'Ornain – Us Behonne Longeville
Match 8 : Es Lérouville – Fc Saint Mihiel

¼ de finale le 21 avril 2024

Match 11 : Vainqueur du match 5 – Vainqueur du match 6
Match 12 : Vainqueur du match 8 – Vainqueur du match 3
Match 13 : Vainqueur du match 1 – Vainqueur du match 2
Match 14 : Vainqueur du match 4 – Vainqueur du match 7

½ finale le 09 mai 2024

Match 21 : Vainqueur match 12 – Vainqueur match 11
Match 22 : Vainqueur match 14 – Vainqueur match 13

Finale le 16 juin 2024

Vainqueur match 22 – Vainqueur match 21

U18

1/8ème de finale le 30 mars 2024 ou lundi 1er avril 2024

Match 1 : Sc Commercy 1 – Fc Verdun Belleville Grand Verdun 2 (D1)
Match 2 : As Stenay Mouzay 1 – Fc Verdun Belleville Grand Verdun 1 (U19R2)
Match 3 : Entente Thierville/Varennes 2 –Entente Etain Buzy/VHF 1 (U18 Interdistricts)
Match 4 : Entente St Mihiel Maizey Lacroix 1 – Us Thierville 1 (U18R2)
Match 5 : Entente Sorcy Void Vacon 2 – Entente Centre Ornain 1 (U18R2)
Match 6 : Us Behonne Longeville 1 – Bar le Duc Fc 2 (U16R2)
Match 7 : Ll Vaucouleurs 1 – Entente Fains/Saulx et Barrois 1 (U18 Interdistricts)
Match 8 : Bar le Duc Fc (U18R2) – Entente Sorcy Void Vacon 1 (U18 Interdistricts)

¼ de finale le 08 mai 2024

Match 11 : Vainqueur match 1 – Vainqueur match 3
Match 12 : Vainqueur match 2 – Vainqueur match 4
Match 13 : Vainqueur match 8 – Vainqueur match 7
Match 14 : Vainqueur match 5 – Vainqueur match 6

½ Finale le 18 mai 2024

Match 21 : Vainqueur match 11 – Vainqueur match 12
Match 22 : Vainqueur match 13 – Vainqueur match 14

Finale le 15 juin 2024

U15

1er tour le 09 mars 2024

Match A : Entente VHF/Etain Buzy 2 – Fc Verdun Belleville Grand Verdun 2
Match B : Entente Val d'Ornain/Fains Veel 1 – Ll Vaucouleurs 1
Match C : Rc Saulx et Barrois 2 – Entente Sorcy Void Vacon 1
Match D : Us Behonne Longeville 1 – Sc Commercy

1/8ème de finale le 1er avril 2024
Match 1 : As Stenay Mouzay 1 – Fc Verdun Belleville Grand Verdun 1 (U14/U16)
Match 2 : As Nixéville/Thierville 2 – Entente Etain Buzy/VHF 1 (U15 Interdistricts)
Match 3 : Vainqueur Match A – Entente St Mihiel/Maizey Lacroix 1
Match 4 : Entente Dugny/Dieue 1 – Us Thierville 1 (U15 Interdistricts)
Match 5 : Vainqueur Match D – Vainqueur match C
Match 6 : Rc Saulx et Barrois 1 – Bar le Duc Fc 1 (U14/U16)
Match 7 : Vainqueur Match B – Entente Centre Ornain 1
Match 8 : Entente Sorcy Void Vacon 2 – Entente Lérouville/Vignot 1 (U14/U16)

¼ de finale le 08 mai 2024

Match 11 : Vainqueur match 3 – Vainqueur match 1
Match 12 : Vainqueur match 2 – Vainqueur match 4
Match 13 : Vainqueur match 7 – Vainqueur match 6
Match 14 : Vainqueur match 8 – Vainqueur match 5

½ Finale le 18 mai 2024

Match 21 : Vainqueur match 12 – Vainqueur match 11

Match 22 : Vainqueur match 14 – Vainqueur match 13

Finale le 16 juin 2024

Procédure d'appel
Les présentes décisions de la Commission Administrative Championnats et Coupes du District Meusien de Football sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7(*) jours à compter du lendemain de leur notification, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.
(*) Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 31 des Règlements Particuliers de la LGEF, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

La secrétaire,

Sandrine THIRIOT

Le président,

DESCHAMPS Bernard